



Règlement Jeu « Places à gagner » pour le spectacle Emily Loiseau 23 mars 20 h 30 au Parvis de Tarbes

I. Organisation :

Ce jeu est organisé par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel PYRENEES GASCOGNE, société coopérative à capital variable, établissement de crédit agréé, société de courtage d'assurances immatriculée au registre des intermédiaires en assurance.

Le siège social est fixé au « 11, boulevard du Président Kennedy BP 329 - 65003 TARBES cedex » et l'adresse postale au « Service Communication & Fondation - 64060 PAU Cedex 9 ».

II. Objet:

Ce jeu a pour objet de faire gagner aux 10 internautes les plus rapides 2 places pour le spectacle de Emily Loiseau au Parvis de Tarbes le 23 mars à 20 h 30 .

III Calendrier :

Ce jeu est ouvert à partir du lancement de l'article écrit sur www.parlons-jeunes.com . Les 10 premiers commentaires (date et heure s'inscrivant automatiquement lors des envois) à l'article seront gagnants.

III. Participation :

☒ Conditions générales :

Ce jeu est gratuit et sans obligation d'achat.

Le concours est strictement réservé à toute personne agissant individuellement âgée de 18 ans minimum

L'ensemble des salariés du Crédit Agricole et les salariés de ses filiales ne peuvent pas participer au concours.

☒ **Moyens de participation :**

Tout internaute participe en répondant par un commentaire à l'article paru annonçant le jeu.

Les participations incomplètes ou enregistrées après la date de clôture du concours seront considérées comme nulles.

Confirmation de réception de la candidature

Une fois la validation effectuée, le candidat recevra sur son adresse mail (renseignée lors de l'inscription) une confirmation du résultat.

IV. Publication des résultats :

Les résultats seront annoncés semaine 11 de l'année 2010. Ils seront publiés sur le site www.parlons-jeunes.com et accessibles par tous. Ces résultats ne donneront suite à aucune réclamation.

☒ **Contrôle des renseignements fournis :**

Le Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne se réserve le droit de contrôler l'exactitude des renseignements portés sur le formulaire d'inscription du gagnant avant l'attribution des récompenses.

Les informations personnelles contenues dans les candidatures communiquées par les participants feront l'objet d'un traitement dont seul le Crédit Agricole Pyrénées Gascogne est destinataire, et ne pourront en aucun cas faire l'objet d'une cession ou transmission de quelque sorte que ce soit à des tiers. Ces données sont couvertes par le secret professionnel auquel le Crédit Agricole Pyrénées Gascogne est tenue.

Conformément à la Loi Informatique et Libertés, le candidat dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression des données collectées le concernant en adressant un courrier Le Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne à la Fondation d'entreprise du Crédit Agricole Pyrénées Gascogne à l'adresse visée au premier paragraphe du présent règlement.

☒ **Liens vers d'autres sites :**

Le Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne ne pourra en aucun cas être tenue responsable de la qualité des informations présentes sur les sites vers lesquels elle a créé des liens. Cependant, elle s'engage à vérifier régulièrement ces contenus et proposera aux internautes une possibilité de l'informer de quelconque abus ou contenu non conforme aux lois et bonnes mœurs.

☒ **Différend :**

Toute interprétation du présent règlement ainsi que les cas non prévus seront tranchés souverainement par Le Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne la Fondation d'entreprise du Crédit Agricole Pyrénées Gascogne.

Le Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne La Fondation d'entreprise du Crédit Agricole Pyrénées Gascogne ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure, elle était amenée à annuler le présent concours, le prolonger ou en modifier les conditions.

En outre, la responsabilité de l'organisateur ne saurait être retenue du fait de tout évènement susceptible d'affecter le concours ou la remise des dotations et en échappant à son contrôle.

Sa responsabilité ne pourra être engagée et aucune indemnité de quelque nature que ce soit ne saurait être versée aux participants.

Le Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne La Fondation d'entreprise du Crédit Agricole Pyrénées Gascogne décline toute responsabilité en cas de mauvaise utilisation ou d'incident lié à l'accès internet, de la ligne téléphonique ou de toute autre connexion technique. La participation par Internet au jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, le temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations.

L'absence de protection de certaines données contre les détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau, n'est pas de nature à engager la responsabilité de la Fondation d'entreprise du Crédit Agricole Pyrénées Gascogne.

Le site pourra être parfois inaccessible pour cause de maintenance ou toute autre raison et la responsabilité de Le Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne la Fondation d'entreprise du Crédit Agricole Pyrénées Gascogne ne pourra en aucun cas être engagée.

La participation au concours implique l'acceptation pure et entière du présent règlement.